

Délibération DEL-RB-2026-002

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 10 MARS 2026

A BOCAPOLE, A BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le dix mars deux mille vingt-six, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Madame Marie JARRY, Présidente.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (11) : Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Gérard FAUCHEREAU, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Dominique PAQUEREAU, Michel PITORIN, Jack RAMBAULT, Anne-Marie REVEAU

Absents (4) : Aurélie GREGOIRE, Joëlle NAUD, Dominique REGNIER, Dominique TRICOT

Date de convocation : 04-03-2026

Secrétaire de séance : Pascal LAGOGUEE

ADMINISTRATION GENERALE

Attribution de la subvention à l'association Bocaplace pour l'année 2026

Vu la délibération du conseil d'administration de la régie Bocapole n°2026-001 relative à l'adoption du budget primitif 2026 ;

Considérant la volonté de prolonger le partenariat fructueux mis en place avec l'association BOCAPLACE ;

Considérant la demande de madame la présidente de l'association BOCAPLACE pour une subvention d'un montant de 550 € pour aider au fonctionnement de l'association.

Bocaplace est une association de loisirs et vie sociale dont les membres bénévoles aident les spectateurs à se diriger et se placer lors des manifestations et spectacles dans l'enceinte de Bocapole en étroite collaboration avec la régie de Bocapole.

A ce titre l'association prend sa place pleine et entière aux cotés de la Régie pour son fonctionnement quotidien.

Il est proposé de continuer à soutenir l'action de ce partenaire et d'octroyer à cette association une subvention de fonctionnement de 550 € pour 2025.

Le conseil d'administration est invité à en délibérer et à :

- **attribuer une subvention d'un montant de 550 € à l'association BOCAPLACE pour l'année 2026 ;**
- **imputer la dépense au Budget Bocapole, chapitre 65 « autres charges de gestions » - compte 6574 Subvention de Fonctionnement ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Régie Bocapole,
Marie JARRY,

Transmis en préfecture le **17 MARS 2026**

Notifié ou publié le **17 MARS 2026**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

